

Annexe 2 – Le projet de territoire

1. Les grands défis pour l'avenir

Le diagnostic territorial a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs pour le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère, auxquels des réponses seront à apporter par une stratégie territoriale appropriée et co-construite avec les élus, acteurs et habitants.

1

1.1 Les enjeux majeurs pour le PETR du Gévaudan-Lozère :

- ⇒ **Renforcer l'attractivité démographique et économique du Pays du Gévaudan-Lozère**
- ⇒ **Veiller au renouvellement de la population active** par la transmission des entreprises et le développement de nouvelles filières
- ⇒ **Favoriser l'attractivité des centralités** par une offre de logements et de services adaptés
- ⇒ **Maintenir un cadre de vie de qualité** par le maintien des services à la population et un maillage équilibré du territoire
- ⇒ **Engager le territoire dans la transition énergétique** pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales
- ⇒ **Favoriser la cohésion sociale par des politiques adaptées aux jeunes et aux personnes les plus fragiles**
- ⇒ **Renforcer l'accessibilité du territoire** et les mobilités internes
- ⇒ **Préserver les ressources naturelles** et paysagères
- ⇒ **Veiller à un usage raisonné et concerté du foncier**
- ⇒ **Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir**

2. La stratégie 2021-2026 : un territoire accueillant, durable et solidaire

Les ateliers thématiques et concertations publiques ont mobilisé de nombreux participants, élus, associations, habitants, entrepreneurs, tous et toutes souhaitant s'engager dans le projet de territoire du PETR du Gévaudan-Lozère.

Ces différents échanges ont abouti à la priorisation des orientations stratégiques suivantes :

1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire :

- Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire
- Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif

2- Développer l'économie et les emplois de demain :

- Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire
- Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire

3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif :

- Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons
- Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics

4- Adapter l'habitat et l'urbanisme :

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

5- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir :

- Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières
- Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives
- Axe 11 - Préserver les ressources naturelles

Orientation 1 – Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

Le territoire est apprécié pour sa qualité de vie et sa qualité environnementale, ses paysages et la proximité avec la nature. Pour autant, le défi démographique y est important, avec une légère déprise démographique depuis 2012, qui a été précédée de 50 ans de stagnation. Les élus du territoire souhaitent que le défi de l'attractivité soit un des principaux combats à mener dans les années à venir, à travers une politique ambitieuse.

La politique d'attractivité consiste à proposer une offre territoriale qui répond aux besoins des grandes catégories d'acteurs, en vue de les attirer, de les faire rester, de leur donner envie de revenir. Plusieurs « cibles » sont concernées : les entreprises, les touristes, les habitants (en particulier les jeunes), les profils à recruter etc...

Cette orientation se concentre sur les éléments essentiels à l'amélioration du cadre de vie par des équipements et services adaptés et accessibles :

- En matière de santé, en travaillant sur l'accès aux soins dans territoire très large et peu denses, mais aussi au maintien des professionnels sur le territoire.
- En matière de services aux populations, qu'il s'agisse de développer des solutions tous publics (comme les maisons France services) ou des solutions adaptées à certaines catégories de populations (petite enfance, séniors). Le numérique est une opportunité pour permettre une meilleure accessibilité de certains services, à condition d'accompagner la population à ces nouveaux usages par des actions de formation et de médiation.
- En matière de lien social et de vivre ensemble, l'objectif est de continuer à proposer un haut niveau de services en matière de sports, de loisirs, de culture, en s'appuyant d'une part sur l'offre publique (équipements, animations), mais aussi sur le tissu associatif.

La cible « jeune » a toute l'attention des élus locaux. En effet, la part des 15-29 ans dans la population a tendance à chuter depuis une dizaine d'année. La concertation menée en juin 2021 a aussi permis de relever une attente de la population vis-à-vis de sa jeunesse. L'élaboration du CRRTE a été l'occasion de mettre en avant cet enjeu et de décliner des actions spécifiques pour les jeunes du territoire.

Le renforcement du lien social passe aussi par **des actions de solidarités en direction de publics fragiles.** D'une part, fragiles économiquement et socialement : des disparités de revenus existent sur le Gévaudan, notamment sur la frange Ouest du territoire. D'autre part, fragiles d'un point de vue de la santé et de l'autonomie, qu'il s'agisse de personnes âgées (fortement représentées dans la population locales) ou de publics handicapés.

Enfin, il est possible d'actionner des leviers complémentaires comme la **mise en place des services spécifiques** pour que la cible aille de l'idée au projet concret d'installation. Cela revient à l'aider à découvrir le territoire, mieux qualifier son projet d'installation pour trouver des réponses adéquates, lever ses doutes et la convaincre à s'installer, l'aider à faire ses choix, l'aider à s'installer. Cette démarche existe déjà en Lozère (Lozère nouvelle vie) et est relayée localement par le PETR du Gévaudan, avec des résultats encourageants sur les dernières années. Il s'agit de poursuivre, voire d'amplifier les démarches menées.

Orientation 1 – Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

L'orientation 1 FAVORISER L'ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE PAR UN CADRE DE VIE QUALITATIF ET SOLIDAIRE sera mise en œuvre au travers de deux axes et six fiches mesures :

1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire :

- Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire
 - 1-1 - Poursuivre l'accueil de nouvelles populations
 - 1-2 - Favoriser l'attractivité du territoire pour la jeunesse
- Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif
 - 1-3 - Maintenir et adapter l'offre de services aux habitants
 - 1-4 - Développer une politique de santé solidaire et innovante
 - 1-5 - Lutter contre l'isolement des plus fragiles
 - 1-6 - Favoriser le vivre ensemble

Orientation 2 – Développer l'économie et les emplois de demain

L'économie du territoire repose sur près de 2000 établissements, repartis pour les deux tiers d'entre eux sur des villes « polarités » comme Marvejols, Saint Chély d'Apcher, La Canourgue ou encore Peyre en Aubrac. Le tissu économique est marqué par la présence de nombreuses entreprises de moins de 10 salariés, et 71% d'entreprises n'ont pas de salariés et 24% ont entre 1 et 9 salariés.

Le taux de création d'entreprise s'établissait à 9,3% en 2019, en croissance depuis 2016. Cependant, ce chiffre reste inférieur de 7 points de pourcentage à la moyenne nationale. En termes de secteurs d'activité, on note des créations supérieures à la moyenne nationale dans l'Industrie et la construction. A contrario, on constate des créations inférieures dans le secteur du commerce et des transports.

Les acteurs économiques du territoire offraient 13 280 emplois en 2018 contre 13800 en 2008 ce qui signifie que le niveau d'avant crise n'a jamais été rattrapé. Pourtant, pour les entreprises qui emploient, nombre d'entre elles signalent des difficultés à recruter, par manque de candidats localement, ou par manque de formations adaptées. Les élus souhaitent travailler le renforcement de l'offre de formations, et anticiper les besoins en compétences dans les années à venir (nouveaux métiers, départs à la retraite programmés).

Le bassin d'emploi est relativement peu dépendant des territoires voisins : pour 100 actifs habitant sur le territoire, 98 d'entre eux y travaillent. Cependant, des problématiques de transport internes au territoire existent bel et bien.

Par ailleurs, une autre menace, réelle et sérieuse, pèse sur l'économie locale : le vieillissement des chefs d'entreprises sans successeurs, qui est particulièrement marqué sur le Gévaudan.

Le territoire affiche peu d'activités très spécifiques qui pèsent fortement dans l'emploi local, si ce n'est sur les autres produits industriels (portés par Arcelor Mittal) et sur l'agro-alimentaire. Notons l'importance du secteur du médico-social, avec des compétences particulières autour du handicap.

L'agriculture représente près 3% de l'emploi total, soit un peu plus que la moyenne régionale.

D'autres filières sont en structuration comme la filière Plantes et Santé ou encore la filière Bois-énergie (en concordance avec la Charte forestière du Parc Naturel Régional de l'Aubrac qui soutient la structuration d'une filière locale du bois)

Concernant l'appui aux entreprises, il existe un enjeu fort à faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique, en ré-investissant des bâtiments ou des friches pour des espaces d'activités. Par ailleurs, n'existe pas d'offre sur le territoire relatives à de l'immobilier dédié à l'entrepreneuriat, de type « pépinière d'entreprises », « hôtel d'entreprises » ou encore « ateliers relais ». La particularité du territoire, maillé par de nombreux bourgs, ne permet pas d'imaginer un seul lieu centralisateur, mais plutôt de travailler sur le développement d'un réseau de petits espaces, en cœur de village de préférence, de type tiers lieux.

Orientation 2 – Développer l'économie et les emplois de demain

Ainsi, l'orientation « DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS DE DEMAIN » est articulée autour de deux axes et quatre fiches mesures :

2- Développer l'économie et les emplois de demain :

- Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire :
 - 2-1 - Accompagner la transmission-reprise des entreprises du territoire
 - 2-2 - Anticiper le renouvellement des compétences du territoire
- Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire :
 - 2-3 - Développer des filières locales, durables et innovantes
 - 2-4 - Adapter l'offre d'immobilier d'entreprises aux nouveaux besoins des entreprises

Orientation 3 – Promouvoir un tourisme durable et inclusif

La Lozère compte près d'1 million de nuitées touristiques, dont 80% d'entre elles correspondent à une clientèle nationale. Grâce à la variété de ses paysages de moyenne montagne, à la fois préservés et mis en valeur par l'agropastoralisme, le Pays du Gévaudan-Lozère est un **territoire propice aux sports de pleine nature** et au développement **d'un tourisme durable et de qualité**.

Le territoire cible particulièrement les touristes **séjournant en famille** ou entre amis, en mettant en avant des sites emblématiques comme le Point Sublime (Gorges du Tarn), de nombreux circuits de randonnées à pied, la pratique de l'escalade, la baignade ou encore le ski dans les stations de l'Aubrac et de la Margeride. Le développement des activités de pleine nature a été reconnu pour la partie ouest du Pays par la création d'un Pôle de Pleine Nature, porté par le Parc naturel régional de l'Aubrac. Le développement des activités de pleine Nature passera par la valorisation et l'amplification **des démarches menées en matière d'éco-tourisme**. Il s'agit là d'un défi pour les années à venir.

Le Pays du Gévaudan-Lozère mise aussi sur **son offre patrimoniale**, avec les cités médiévales de Marvejols et du Malzieu-Ville, mais aussi Javols qui fut un site important de la période gallo-romaine.

L'**offre gastronomique** est aussi présente, et relayée sur les marchés hebdomadaires locaux, les boutiques de nombreux commerçants, et dans les tables des principaux bourgs du Pays (La Canourgue, le Massegros, Chanac, Nasbinals, Saint-Germain-du-Teil, Aumont-Aubrac, Marvejols, le Malzieu-ville, Saint-Alban-sur-Limagnole ou Saint Chély d'Apcher).

De nombreux **événements culturels et festivités** dynamisent la vie locale, sous forme de festivals (les Médiévales du Malzieu, Marve'loz Pop Festival à Marvejols, Détours du Monde à Chanac), foires et fêtes de villages (fête de la truffe à la Canourgue, foire d'Aumont-Aubrac) ou programmation annuelle (ciné-théâtre à Saint-Chély d'Apcher).

L'ambition politique est **de favoriser un développement durable en préservant la richesse des ressources naturelles**, qui sont également sources de développement économique au travers d'un tourisme de pleine nature, de randonnée et de découverte du patrimoine.

La qualité est un facteur déterminant pour le développement d'une activité touristique à forte valeur ajoutée. Elle passe par des actions à plusieurs niveaux, tout particulièrement la montée en compétence des acteurs, l'optimisation et la qualification de l'offre d'hébergement. Sur la question de l'hébergement, Même si les gîtes et chambres d'hôtes semblent fonctionner, le manque de confort de ces derniers peut éloigner la clientèle, et peut donc être un frein à l'attractivité du territoire.

Un des enjeux du territoire est aussi de rendre le tourisme plus inclusif, c'est à dire « accessible à tous ». Est notamment visé le **public handicapé**, thématique pour laquelle il existe de nombreuses compétences sur le territoire.

Orientation 3 – Promouvoir un tourisme durable et inclusif

Par ailleurs, compte tenu de la richesse de son offre, une politique de promotion, de communication et de commercialisation est nécessaire. Dans les mois et années à venir, cela passera par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire. Un accent particulier sera mis sur les nouvelles technologies comme la réalité augmentée ou la 3D mais aussi les outils interactifs.

Ainsi, l'orientation « PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET INCLUSIF » est articulée autour de deux axes et six fiches mesures :

3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif :

- Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons
 - 3-1 - Favoriser la montée en gamme du territoire
 - 3-2 - Renforcer le tourisme de pleine nature et l'itinérance
 - 3-3 - Promouvoir un tourisme de ressourcement et de bien-être
 - 3-4 - Développer un tourisme culturel, patrimonial et industriel
- Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics :
 - 3-5 - Développer un tourisme inclusif et solidaire
 - 3-6 - Promouvoir la Destination Pays du Gévaudan-Lozère

Orientation 4 – Adapter l’habitat et l’urbanisme

On observe **une consommation foncière accélérée sur les communes du PETR du Gévaudan-Lozère** : entre 2009 et 2018, 1% du territoire a été artificialisé (moyenne nationale à 0,4%) soit 245,2 ha. Marvejols atteint 1,3% et Saint Chely 0,6%. Certaines communes ont artificialisé des sols à usages d'habitation, alors même qu'une perte d'habitants est constatée. Le foncier apparaît disponible en grande quantité et à faible coût. Au niveau réglementaire **67% des communes n’ont pas de document de planification** et la crainte de perdre la compétence en matière d’urbanisation est notable. Ce manque de documents d’urbanisme et d’une stratégie d’occupation des sols, limite la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles.

A travers cette orientation, le territoire tend vers le développement d’une gestion économe de l’espace, passant par la densification, le renouvellement urbain, la renaturation, le renforcement de l’armature territoriale avec la revitalisation des bourgs-centres.

Les maisons individuelles représentent 79% du parc de logements du PETR. Le taux de vacance représente près du double de la moyenne nationale (13% contre 6-7%), s’expliquant notamment par le grand nombre de résidences secondaires inoccupées (25%). 38% des logements ont été construits avant 1949 et selon les diagnostics de performance énergétique existants, 35% des résidences ont un niveau de performance de « mauvais à passable », et 17% « très dégradé ». Une mobilisation en faveur de la lutte contre la précarité énergétique est en cours (PIG « Habiter Mieux »).

Les élus constatent **une inadéquation des logements** aux attentes des nouveaux arrivants préférant s’installer en périphérie. Ils font face, non sans mal, à **un paradoxe : d’un côté répondre aux attentes es nouveaux arrivants** à la recherche d’espace (avec un modèle pavillonnaire), mais d’un autre côté, **limiter la consommation foncière et favoriser la mutation d’habitat existant** dans les villages, notamment en cœur de bourg. Des actions de revitalisation ont déjà été engagée dans les communes Marvejols (2015) et La Canourgue (2017). Les programmes de l’Etat (Petites Villes de Demain) et de la Région Occitanie (Bourg Centre) permettent d’appréhender les communes concernées de manière globale, toutes thématiques confondues, et de mettre en place des stratégies coordonnées de revitalisation.

Un autre enjeu prend de l’importance sur le territoire : **celui de la politique de l’eau**. Le territoire est réputé pour la densité de son réseau hydrographique et la qualité écologique de ses zones humides (2 500km de cours d’eau, plusieurs lacs, etc.). Cependant, le changement climatique induit un risque de déficit hydrique importants (baisse des précipitation, hausse des températures, renforcement des épisodes de sécheresse et de gel), mettant en péril les activités et augmentant les conflits d’usage. On note que les capacités des stations de traitement et d’assainissement sont inadaptées aux objectifs de la politique d’accueil de nouvelles populations. Par ailleurs, les communautés de communes manquent d’informations concernant les ressources en eau et ne se sont pas encore approprié la compétence GEMAPI. **La structuration de la compétence GEMAPI à l’échelle du territoire et le développement de l’économie de la ressource en eau (récupération, aménagements, gestion) sont des enjeux majeurs pour favoriser la résilience au changement climatique.**

Orientation 4 – Adapter l’habitat et l’urbanisme

Ainsi, l’orientation « ADAPTER L’HABITAT ET L’URBANISME » est articulée autour de deux axes et quatre fiches mesures :

4- Adapter l’habitat et l’urbanisme :

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire :
 - 4-1 - Aménager le territoire par une politique d’urbanisme concertée
 - 4-2 - Préserver et anticiper la ressource en eau
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier :
 - 4-3 - Adapter l’offre de logements pour favoriser le maintien et l’accueil de nouvelles populations
 - 4-4 - Renforcer l’attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population

Orientation 5 – Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Cette orientation reprend les axes du Contrat de Transition Ecologique, signé le 20 Février 2020. Elle s'appuie sur la conviction que la **transition écologique a besoin d'être accompagnée**, non seulement d'un point de vue technique, mais aussi (et surtout) d'un point de vue sociétal et culturel. Des **thèmes forts émergent du projet de territoire** et s'inscrivent dans une démarche forte de transition écologique.

Le thème des énergies : Les populations du Gévaudan consomment en moyenne 27,1 MWH/habitant contre 21,2 en Occitanie. Par ailleurs, on observe une forte dépendance du territoire aux énergies fossiles malgré une production locale d'énergies renouvelables en plein développement. Les énergies renouvelables présentes sur le territoire sont le micro-hydroélectrique (sous-exploité), le solaire (peu développé), le bois énergie, l'éolien. L'hydroélectricité y est fortement développée et la biomasse présente un potentiel de développement susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques. Le territoire dispose de ressources lui permettant de renforcer sa production d'énergie renouvelables (eau, bois, déchets, agricoles, etc.).

Le **thème de la valorisation des ressources naturelles, avec une filière très spécifique en gestation, celle des Plante à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), avec l'émergence d'une filière Plantes et Santé.** En effet le PETR a la particularité de compter sur son territoire trois entreprises de transformation, qui ont émis le souhait de relocaliser une partie de leurs achats mais se heurtent à l'absence de production locale, très marginale à ce jour. L'objectif désormais est de structurer l'aval de cette filière.

L'adaptation de l'agriculture au changement climatique. L'agriculture est un secteur d'activité très fortement représenté sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère. Les principales productions du territoire, tournées vers l'élevage bovin et ovin, sont le plus souvent engagées dans des démarches de qualité (AOP Roquefort, Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac, IGP Fleur d'Aubrac, AOP Laguiole, Marque Elovel pour les agneaux...). Ces démarches vertueuses ont permis également la reconnaissance de la qualité environnementale et paysagère du territoire, avec le label UNESCO au titre de l'agro-pastoralisme, de nombreuses zones classées Natura 2000 ainsi que la reconnaissance en 2018 du Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Malgré cette reconnaissance et ces démarches de qualité, l'agriculture locale est aujourd'hui fragilisée et doit faire face à plusieurs enjeux pour son avenir, dont celui de l'adaptation au changement climatique. La réponse à cet enjeu passera par des solutions technologiques, certes, mais aussi par un changement profond de certains modes de productions et de distribution.

Le **thème des mobilités durables :** L'attractivité économique du PETR du Gévaudan-Lozère repose aussi sur l'accessibilité du territoire et les mobilités internes pour les entreprises, les actifs et les habitants. Sur ce territoire, la voiture est le mode de déplacement de 80% des actifs. Moins se déplacer, avoir plus de choix dans les modes de transport, limiter les dépenses énergétiques et les rejets sont autant d'objectif à travailler au sein d'une stratégie de mobilité partagée et mise en œuvre a minima à l'échelle du PETR. Au-delà de l'enjeu environnemental, le travail sur les mobilités relève aussi d'un enjeu social, avec un risque d'isolement économique et social de certaines personnes peu ou pas mobiles.

Enfin, car il s'agit de la richesse première du territoire, cette orientation vise à agir sur **préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité.**

Orientation 5 – Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Ainsi, l'orientation « FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER POUR L'AVENIR » est articulée autour de trois axes et cinq fiches mesures :

5- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir :

- Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières :
 - 5-1 - Favoriser la production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance aux énergies fossiles
 - 5-2 - Favoriser l'émergence et le développement d'une filière Plantes et santé
 - 5-3 - Favoriser la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et sociétaux
- Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives :
 - 5-4 - Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolement des publics fragiles
- Axe 11 - Préserver les ressources naturelles :
 - 5-5 - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et paysagères

Tableau de synthèse des mesures du C2RTE du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Orientation	Axes	N°	Mesures
Orientation 1 : Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire	Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire	1-1	Poursuivre l'accueil de nouvelles populations
		1-2	Favoriser l'attractivité du territoire pour la jeunesse
	Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif	1-3	Maintenir et adapter l'offre de services aux habitants
		1-4	Développer une politique de santé solidaire et innovante
		1-5	Lutter contre l'isolement des plus fragiles
		1-6	Favoriser le vivre ensemble
Orientation 2 : Développer l'économie et les emplois de demain	Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire	2-1	Accompagner la transmission-reprise des entreprises du territoire
		2-2	Anticiper le renouvellement des compétences du territoire
	Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire	2-3	Développer des filières locales, durables et innovantes
		2-4	Adapter l'offre d'immobilier d'entreprises aux nouveaux besoins des entreprises
Orientation 3 : Promouvoir un tourisme durable et inclusif	Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons	3-1	Favoriser la montée en gamme du territoire
		3-2	Renforcer le tourisme de pleine nature et l'itinérance
		3-3	Promouvoir un tourisme de ressourcement et de bien-être
		3-4	Développer un tourisme culturel, patrimonial et industriel
	Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics	3-5	Développer un tourisme inclusif et solidaire
		3-6	Promouvoir la Destination Pays du Gévaudan-Lozère
Orientation 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme	Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire	4-1	Aménager le territoire par une politique d'urbanisme concertée
		4-2	Préserver et anticiper la ressource en eau
	Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier	4-3	Adapter l'offre de logements pour favoriser le maintien et l'accueil de nouvelles populations
		4-4	Renforcer l'attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population
Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir	Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières	5-1	Favoriser la production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance aux énergies fossiles
		5-2	Favoriser l'émergence et le développement d'une filière Plantes et santé
		5-3	Favoriser la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et sociétaux
	Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives	5-4	Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolement des publics fragiles
	Axe 11 - Préserver les ressources naturelles	5-5	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et paysagères

